

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Acquisition d'un lot de copropriété sis à Marseille 13003, 25, 31bis et 31 ter Boulevard Bouès afin d'y installer une maison du bel âge.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé

- d'approuver l'acquisition du local et des trois parkings, situés à Marseille 13003, 25/31 bis /31 ter Bd Bouès, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet envisagé par le Département, mais également après réalisation des conditions suspensives d'obtention de l'autorisation d'urbanisme purgé de tout recours et retrait, de l'avis favorable rendu par la commission de sécurité et d'accessibilité du dossier de modification d'un établissement recevant du public. Précision étant ici faite, que ces conditions ne sont pas exhaustives.
- d'autoriser la signature du compromis de vente, de l'acte d'acquisition ainsi que tout document se rapportant à la transaction.

La dépense d'un montant de 160.000 € ainsi que les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés sur les crédits figurant au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**